

PRESENTS : FABRICE KOSIAK (PDT CSF), HELENE HELLEGOUARCH, CHRISTINE LOYRION, JACQUES BARRAUD, VINCENT LABARBE, PATRICK ROYER

INVITE(S) : FRANCK SAULNIER, SARAH BITON

EXCUSEE(S) : VINCENT LORIOU, GERARD MARTIN

ABSENTE(S) :

1) Litiges des J1 et J2

1^{ère} JOURNÉE - PHASE 1 - du SAMEDI 21 SEPTEMBRE 2021

Nationale 2 dames poule 2 ; RAMBOUILLET TT 1 ct MONTJEAN TT / CHANGE US ENT 1

La joueuse CHARIL Anais du club de MONTJEAN TT / CHANGE US ENT 1. abandonne avant de débuter la partie 12. Certificat médical fourni.

Le résultat de la rencontre est entériné, conformément à la CSF 2.6.1 un certificat médical constatant la raison de l'abandon daté du jour de la compétition ou du lendemain a été fourni la pénalité financière n'est pas appliquée.

Nationale 3 messieurs poule 3 ; UCHAUD ENT / NIMES ASPC 1 ct ANNECY CRAN TT 2

La composition de l'équipe du club de ANNECY CRAN TT fait apparaître un joueur n'ayant pas le classement requis pour officier en N3 Messieurs (BOCQUET Sébastien 1399 points).

En conséquence, l'équipe de RONCQ est déclarée non conforme, battue par pénalité 0-8 et marque 0 point rencontre. En application de la CSF 2.6.1, une pénalité financière de 100 euros est appliquée pour joueur non conforme.

Nationale 3 messieurs poule 9 ; CHARENTON / ALFORT ENT 1 ct STRASBOURG RC 1

Le joueur MULLER Mael du club de STRASBOURG RC abandonne durant sa 1^{ère} partie. Certificat médical non fourni.

Le résultat de la rencontre est entériné, conformément à la CSF 2.6.1 un certificat médical constatant la raison de l'abandon daté du jour de la compétition ou du lendemain n'a pas été fourni la pénalité financière est appliquée.

Conformément aux règles sur l'élaboration du classement (l'article IV.202.2), pour la partie B-W, quand un des deux joueurs ne se présente pas dans l'aire de jeu, il perd les points qu'il aurait dû perdre s'il avait participé et perdu cette partie. Son adversaire n'est pas crédité des points qu'il aurait pu gagner.

Nationale 3 messieurs poule 15 ; AIX LES MILLES 2 ct SAINT MARTIN DE CRAU UTT 1

Le joueur FRITZ Arnaud du club d'AIX LES MILLES abandonne au début de sa 2^{ème} partie. Certificat médical fourni.

Le résultat de la rencontre est entériné, conformément à la CSF 2.6.1 un certificat médical constatant la raison de l'abandon daté du jour de la compétition ou du lendemain a été fourni, la pénalité financière n'est pas appliquée.

Nationale 3 messieurs poule 14 ; PLERIN AC 2 ct ANGERS LES LOUPS TT 3

Le joueur Lilian MARSOLLIER du club d'ANGERS LES LOUPS TT abandonne durant sa 1^{ère} partie. Certificat médical non fourni.

Le résultat de la rencontre est entériné, conformément à la CSF 2.6.1 un certificat médical constatant la raison de l'abandon daté du jour de la compétition ou du lendemain n'a pas été fourni la pénalité

financière est appliquée.

Conformément aux règles sur l'élaboration du classement (l'article IV.202.2), pour la partie D-Y, quand un des deux joueurs ne se présente pas dans l'aire de jeu, il perd les points qu'il aurait dû perdre s'il avait participé et perdu cette partie. Son adversaire n'est pas crédité des points qu'il aurait pu gagner.

Une sanction financière de 50 euros pour non mise à disposition d'arbitres est appliquée aux clubs suivants :

NOM CLUB RECEVANT	ARBITRES ABSENTS
GRESIVAUDAN LE TOUVET 1	1
FOUESNANT RP 1	1
AUCH CP 1	1
PALAISEAU US 1	1
GRESIVAUDAN LE TOUVET 2	2
CHATILLON TTMC 1	1
SAINT LAURENT BLANGY TT 1	1
PASSAGEOIS TT 1	1
ECHIROLLES EYBENS / LYON 7 GERLAN ENT 1	1
METZ TT 2	1
LEVALLOIS SC / MAISONS LAFITTE ENT 1	2
ROUBAIX AP 1	2

2^è JOURNÉE - PHASE 1 - du SAMEDI 5 octobre 2024

Nationale 1 dames poule 2 ; NIMES ASPC / TTC ARLES ENT 2 ct SAINT DENIS TT93 2

La joueuse GERONIMI Gwen du club de SAINT DENIS TT93 2 abandonne avant de débuter la partie 8. Certificat médical fourni.

Le résultat de la rencontre est entériné, conformément à la CSF 2.6.1 un certificat médical constatant la raison de l'abandon daté du jour de la compétition ou du lendemain a été fourni la pénalité financière n'est pas appliquée.

Nationale 3 dames poule 1 ; JOUE LES TOURS TT 4 ct LAVAL BOURNY TT / LAVAL FA ENT 1

Brûlage : Pauline DURAND du club de LAVAL BOURNY / LABAL FA ENT a joué la journée 2 à la fois avec l'équipe 2 dans le championnat féminin le 28 septembre dans la division L12_Interdépartementale 1 Dames et avec l'équipe 1 dans le championnat féminin le 5 octobre dans la division FED_Nationale 3.

L'équipe LAVAL BOURNY TT / LAVAL FA ENT 1 perd 0-8 et marque 0 point rencontre. Selon la circulaire d'information, il est appliqué une sanction financière de 100€ pour joueuse non qualifiée (brûlé, non licencié, non autorisé...) : 100 euros

Nationale 2 messieurs poule 7 ; LA ROMAGNE SS 3 ct SAINT DENIS TT93 2

Le joueur SOW Hamidou du club de SAINT DENIS TT93 abandonne après sa 2^{ème} partie. Certificat médical non fourni.

Le résultat de la rencontre est entériné, conformément à la CSF 2.6.1 un certificat médical constatant la raison de l'abandon daté du jour de la compétition ou du lendemain n'a pas été fourni la pénalité financière est appliquée.

Nationale 2 messieurs poule 8 ; OUISTREHAM AP 1 ct NIORT TT 1

Les joueurs de l'équipe de OUISTREHAM AP 1 n'avaient pas les mêmes maillots.

Décision CSF : Avertissement

Nationale 3 messieurs poule 13 ; SAINT QUENTIN TT 3 ct FLERIEN TT 1

Le joueur HAVARD Loic du club de SAINT QUENTIN TT abandonne durant sa partie de double. Certificat médical fourni.

Le résultat de la rencontre est entériné, conformément à la CSF 2.6.1 un certificat médical constatant la raison de l'abandon daté du jour de la compétition ou du lendemain a été fourni la pénalité financière n'est pas appliquée.

Nationale 3 messieurs poule 9 ; STRASBOURG RC 1 ct NEUVES MAISONS 2

Le joueur MULLER Mael du club de STRASBOURG RC abandonne durant sa 1ère partie. Certificat médical non fourni.

Le résultat de la rencontre est entériné, conformément à la CSF 2.6.1 un certificat médical constatant la raison de l'abandon daté du jour de la compétition ou du lendemain n'a pas été fourni la pénalité financière est appliquée.

Conformément aux règles sur l'élaboration du classement (l'article IV.202.2), pour la partie B-W, quand un des deux joueurs ne se présente pas dans l'aire de jeu, il perd les points qu'il aurait dû perdre s'il avait participé et perdu cette partie. Son adversaire n'est pas crédité des points qu'il aurait pu gagner.

Nationale 3 messieurs poule 4 ; VALENCIENNES USTT 1 ct JOUE LES TOURS TT 2

Forfait de l'équipe JOUE LES TOURS TT 2. La CSF et le club adverse ont été prévenus.

L'équipe de JOUE LES TOURS TT 2 est déclarée battue par forfait simple 0-8 et marque 0 point rencontre. Selon l'article II.118, il est appliqué une sanction financière de 400€ et le règlement à la FFTT de la somme correspondant aux frais de déplacement aller et retour.

Une sanction financière de 50 euros pour non mise à disposition d'arbitres est appliquée aux clubs suivants :

NOM CLUB RECEVANT	ARBITRES ABSENTS
PONTOISE GERGY AS 1	1
COURBEVOIE SPORT TT 2	1
ARLES TTC 2	1
LEVALLOIS SC 2	1
VILLENEUVE PPC 2	1
DINAN ENT 1	2
VILLE AUX DAMES ES TT 1	2
OUISTREHAM AP 2	1

2) Règlements CF National 2

Validation des règlements du CF de National 2